

LE VENT DES BANCELS

N°84

Prix de vente au
numéro: 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Dans l'œil du cyclone ● ● ● ● ●
**Des tables au
sommet de Finiels**

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ●
**Péléraou, l'homme
de Treimès**

L'air de rien ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Elle en rêvait

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
**Lo temps de la
davalada**



**Stage
pierres sèches
au moulin
de Bonijol**



L'air de rien

Crédit photos:

Roland Mousquès :
p. Couverture, 15-16

Odile Rival :
p. 6-8, 13

Nicolas Luigi (CRPF) :
p. 17-18

Jean-Pierre Allier :
p. 14

Muriel de Gaudemont :
p. 2, 19-21

Eliette Roure :
p. 10-12

Jacques Hugon :
p. 22

Alain Pantel :
p. 23-24

Pierrette Roumejon-Chapelle:
p. 25

Yves Elie Laurent :
p. 25

Magali Martinez :
illustration p. 26

Alain Ventura :
p. 50

Photos Admr :
p. 52

3- Edito

Qui a parlé de solidarité ?

4- Brise municipale

Mots des maires

6- Dans l'œil du cyclone

Les tables de Finiels

9- Bise Art-Blizart

Péléraou

13- L'air de rien

Des projets devenus réalités
Rafale d'inaugurations à Fraissinet de Lozère
Stage «pierres sèches» femme au moulin de Bonijol
Regrouper des petites parcelles boisées
Elle en rêvait
Réseau sans frontière

23- Aura Rossa

Lo temps de la davalada

25- Tourbillon

Bilan et perspectives de l'association Tai chi chuan
«Les sources vives»

26- Atelier d'écriture

Rentrée

36- Ah lisez

Il faut lire André Chamson
Christophe Galfard ou le Prince des Nuages

28- Tempête de délibérations

50- Brèves

52- En coup de vent

Centre de soins



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction:

Catherine Aufour - Héling, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.



Qui a parlé de solidarité ?

En cette période où l'on parle beaucoup de crise financière, je me penche, comme tous les maires, sur le budget annuel de ma collectivité. Avant tout pour mettre en place tous les artifices nécessaires à l'équilibre de l'exercice qui s'achève, mais aussi pour établir des prévisions aussi réalistes que précises pour l'année à venir. Les pages de calcul (sur papier de récupération, bien entendu !) s'amoncellent sur mon bureau. Des formules ambitieuses, voire euphoriques et même prétentieuses pour les premières, rapidement ramenées à un niveau plus modeste par des facteurs diviseurs ou terriblement soustracteurs ! Et puis, sur les derniers exemplaires, un langage chiffré d'une modestie bien réelle !

Je froisse quelques feuilles ! Colère ? Dépit ? Je ne saurais dire. Mais une impression un peu floue de ressentiment, la pensée que cette dépendance mutuelle entre les hommes que l'on nomme « solidarité » ne joue pas en direction de petites communes comme les nôtres en matière de budget. Chaque feuillet froissé ajoute un élément de déception à mon ardent désir glorieux du départ. Ici la suppression de la dotation « élu local » (4600 € tout de même en 2006), là, un coup de ciseau sur les aides apportées par la dotation globale d'équipement (50% espérés mais 40% obtenus à cause d'un potentiel financier sensiblement supérieur à la moyenne nationale de la strate !). Ici encore, des conclusions désastreuses d'une étude demandée à la sous-préfecture qui fait ressortir une capacité d'auto financement inférieure à 3% !

Les deux mains sur le front, coudes rivés sur le bureau, les paupières abaissées, dans la posture de celui qui recherche au fond de lui-même une énergie salvatrice capable de combattre l'impossible, je m'entends lire à voix haute les déclarations, déjà anciennes, de Monsieur Marleix, secrétaire d'état aux collectivités territoriales, en visite dans notre département, qui affirmait vouloir mettre en place des aides substantielles en faveur de nos territoires ruraux et en particulier des petites communes à faible revenus ! Je revois également un article de la Lozère Nouvelle révélant un rapport de la Cour des Comptes dans lequel il est question de dépenses pharaoniques lors de la présidence par la France de l'union européenne. J'entends simultanément une petite voix me dire que l'on ne pourra goudronner qu'un seul kilomètre de chaussée sur la route du Masmin, qu'il manque 2000 € pour commander les pneus cloutés du chasse-neige, que...

Je sors, un peu hagard, de la mairie, la tête vide comme après une épreuve de maths de six heures au bon temps de la fac. Il a plu, mais un soleil timide pointe son nez vers le Bougès donnant à ce paysage de fin d'automne un enchantement particulier. Un arc en ciel se dessine au dessus de montjoie : c'est beau ! Qui a parlé de solidarité ?

■

Jean-Paul Velay

de fonctionnement communal. Les heures supplémentaires, la nécessité d'embaucher du personnel occasionnel pour les activités de déneigement, les réparations nombreuses sur le matériel trop sollicité, les prestations de la DDE, les dégâts sur les voies et leurs abords, le surcoût exorbitant en dépenses de carburant...

Pour terminer sur une note plus optimiste, j'ai apprécié la rapidité de la mobilisation des différentes cellules de crise en Préfecture ou au conseil général. L'entraide des populations et le professionnalisme des services

chargés de remettre en route, en urgence, les éléments nécessaires à la vie quotidienne doivent être salués. Nous avons avec la commune voisine du Pont de Montvert placée dans la même situation que Saint Maurice, amorcé une approche de mutualisation de certains matériels et des personnels. L'expérience est intéressante dans le cas de phénomènes exceptionnels. Elles doivent pouvoir se développer et ne peuvent être que bénéfiques pour les administrés des deux collectivités. Nous y réfléchissons.

En vous assurant du respect que je porte à votre investissement à défendre notre département et sachant que vous analyserez de manière attentive mes remarques, je vous prie d'agréer, monsieur le sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

■
Jean-Paul Velay

« Assises sur la ruralité » ou assis sur la ruralité !

A quelques mois des élections régionales notre président a décidé de lancer des « assises de la ruralité ». Aussi le Préfet a convoqué les élus, les associations, les chambres consulaires, ..., pour s'exprimer.

Parallèlement notre cher « urbain » président de Neuilly, n'a cessé de prendre des décisions qui ne visent qu'à vider nos campagnes: centralisation des administrations aux niveaux national et régional, suppression des bureaux de postes, des tribunaux, des perceptions, regroupement des collèges, suppression des exonérations de charges dans les zones de revitalisation rurale, ...

En réalité, notre cher président, qui se voulait être le président du pouvoir d'achat, le président de l'emploi, le président de la tolérance zéro, etc ... a échoué dans tous ces domaines. Plus de chômeurs, augmentation des écarts de salaires avec de plus en plus de pauvres et une insécurité grandissante, réduction très forte du revenu des agriculteurs.

Alors on nous parle de la grippe, de la ruralité, de la nationalité. On organise des assises, des états généraux. On publie des centaines de lois sans qu'aucune ne soit applicable par absence de décrets d'applications (notre valeureux député Pierre Morrel qui s'était énormément investi sur une loi sur les territoires ruraux et qui avait dû batailler fort avec le soutien de la gauche pour s'opposer partiellement à la suppression des exonérations de charges en Zone de Revitalisation Rurale, attend toujours la parution des décrets d'application, ce qui rend finalement cette loi inapplicable et obsolète).

Le charcutage des circonscriptions électorales, la suppression annoncée des pays (structures de projets) ne sont pas non plus des nouvelles qui vont favoriser la ruralité.

En conclusion, c'est sûr la ruralité ... on s'y est assis dessus !

■
Jean-Pierre Allier



par le haut qu'il faut commencer, par le Lozère. Là haut, lorsque la tramontane reprend souffle, le silence est fait de mille et une source d'eau pure, assez d'eau pour un paradis sur terre, mais là haut, il n'y a pas assez de terre, alors l'eau s'en va, se déploie vers les quatre points cardinaux, se disperse en la France. »

Ils sont nombreux ceux qui, durant des siècles, ont franchi ce passage tour à tour par beau temps ou en luttant contre les éléments, par plaisir ou par nécessité. Les récits de foires et autres déplacements des anciens sont là pour en témoigner, tout comme les montjoies dressés de part et d'autre de la crête, fidèles guides du passant en difficulté.

Le sommet de Finiels, un sommet capable du pire et du meilleur, auquel nul ne reste indifférent, habitant ou villégiateur.

Jadis coté 1702m - aujourd'hui 1699m - ce sommet est le point culminant du département mais aussi de toute la suite de croupes granitiques formant le mont Lozère. Et pour qui le rejoint au bout d'un sentier tracé dans la pelouse par le passage fréquent des randonneurs, la certitude d'avoir atteint le point culminant vient davantage de la présence de la borne géodésique que de la position dominante du lieu. Même si, encore aujourd'hui, Dame Nature n'est pas toujours clémente et le coiffe régulièrement d'épais nuages, ou ne permet parfois qu'une vue aléatoire ou furtive, l'ingrédient majeur

y est pourtant : toute cette calotte dénudée au-dessus de la forêt, propice à la vue lointaine.

Alors pourquoi avoir tant attendu pour installer sur ce sommet si fréquenté une table d'orientation, souhaitée à la fois par les habitants, les élus et les randonneurs ? C'est en fait, la forme tabulaire et non pointue du sommet qui freinait les ardeurs des uns et des autres. Depuis le 3 août dernier, la réalisation en est effective : trois tables au lieu d'une et non pas circulaires mais en arc, trônent là-haut, se partageant les 360° de l'horizon. Placées à quelques dizaines de mètres les unes des autres, elles identifient les lointains y compris ceux qui ne sont visibles que quelques jours par an comme les Alpes ou le mont Ventoux. Plusieurs thèmes caractéristiques de ces lieux y sont brièvement abordés : le climat, la géologie, le relief, la faune et la flore, la transhumance, les clochers de tourmente.....

Ce chantier retardé par l'enneigement exceptionnel de l'hiver dernier a été plus gros qu'il n'y paraissait, surtout par rapport aux supports ; le souhait étant, pour les réaliser, d'utiliser le matériau local, le granite, en blocs monolithiques de hauteur suffisante pour permettre une lecture aisée. L'entreprise Auburtin s'est brillamment acquittée de cette tâche. D'abord, recherche dans la proximité de blocs naturels ayant à la fois une face plane pour recevoir la plaque, une belle forme naturelle et une épaisseur suffisante pour y débiter la hauteur

voulue. Ensuite préparation des blocs y compris découpe précise de leur face supérieure afin de pouvoir encaster les plaques émaillées. Un grand pas restait encore à faire, celui du transport et de l'installation de ces éléments d'un poids estimé entre 3 et 4 tonnes chacun. Grâce à ses engins puissants (camion et manitou) et surtout à la grande dextérité de ses chauffeurs, l'entreprise Rouvière menait à bien ces opérations, positionnant chaque bloc à l'azimut exact. Il ne restait plus qu'à coller les plaques de grès émaillé



cher les fêdes dans un mois. Exactement. Vous verrez arriver un camion rouge ».

Un mois s'écoula. Les jours passaient et aucun bruit de moteur, aucune odeur d'essence ne troublait l'air de Montgros.

Dépité, vexé, Adrien Roux ruminait sa déconvenue. Il lui avait paru si convaincant ! Mais, visiblement, ce n'était pas un homme de parole ! C'était un farceur, un imposteur, un coquin : « Oui, ero un couqui ! ».

Quelques années plus tard, un « étranger » arrive à Montgros. Il porte chapeau et moustache blonde. Il se présente comme acheteur de bœufs. Le fils Roux l'a vu venir. Il l'examine. Le doute le saisit :

- « Dites, c'est pas vous qui aviez acheté ici des moutons... et qui les avez jamais pris ? ».

- « Que non ! Jamais de la vie ! » s'exclame l'homme, visiblement outré. « C'était pas moi, c'était mon frère ! Ero mon fraire ! Il vous a trahis ... Ah si vous saviez comme il

nous fait vergogne, celui-là ! Il nous porte tort. C'est la honte de la famille ! ».

(1) : Blouse de maquignon.

(2) : Espace clos pour le bétail ; bergerie.

Le coup des châtaignes pelées

« Avez des castagnas aquest'an ? »

Vous avez des châtaignes cette année ?

« Ne vendetz ? »

Vous en vendez ?

Il était descendu de là-haut pour venir à la rencontre des gens d'ici, de ces raïols accrochés à leurs pentes, à ces « travers » où dominent les châtaigniers. La cueillette était en cours :

elle durerait plusieurs semaines.

Ici, l'homme de Treimès était un inconnu. Ordinairement, ses souliers ferrés ne battaient pas les chemins du côté de Vialas.

Il se présenta : il achetait des châtaignes pour un négociant.

On l'interrogea sur les quantités et sur le prix. Il parlait en connaisseur des diverses variétés : « A las pelegrinos ! A las daufinencos ! ». On souriait en l'écoutant.

Le marché portait sur plusieurs quartots (doubles-décalitres) autrement dit sur quelques quintaux. Ici, un quintal c'était 50 kilos : on en restait à l'ancienne mesure qui valait cent livres. En effet, le mot « quintal » vient de l'arabe « quintar » qui signifie cent.

L'homme annonça son prix. Ils ne débattirent pas longtemps. Le marché allait être conclu quand l'acheteur, soudain, laissa tomber :

« E, ai esblidat de vous dire : las volé plumados ! »

On crut avoir mal entendu. Ils étaient tous un peu ahuris, un peu « sonnés ». Jamais personne n'avait eu



Des projets devenus réalités

Répondre aux besoins des habitants, améliorer leur cadre de vie, apporter une réponse à des attentes nouvelles, sauvegarder des éléments du patrimoine... telles sont les raisons d'être des nombreux travaux et chantiers menés, de façon régulière et souvent de front, par les élus sur leur territoire.

Le vendredi 3 octobre dernier, le nombre de personnalités présentes était à la hauteur de l'événement : une inauguration qui concernait six lieux et autant de réalisations sur le territoire de la commune du Pont-de-Montvert, ou pour certaines, de la communauté de communes. Comme le soulignait monsieur le président du conseil général, des réalisations aussi multiples que variées allant du patrimoine, à l'environnement, au tourisme... Un beau panel de projets structurants, témoignant du dynamisme du territoire. Concrètement, une inauguration transformée en balade, d'un lieu à l'autre, sous un beau soleil d'automne. Et, covoiturage oblige, un moment formidable de découverte et d'échanges entre élus, politiques, représentants de l'Etat, de la Région et des services, techniciens et entreprises, tous visiblement ravis de l'aubaine.

À l'honneur :

Pour la commune du Pont :

- les nouveaux toits de chaume de la fontaine de Villeneuve et du moulin de l'Hôpital, atout touristique et préservation d'une technique presque oubliée ;

- les deux petits ponts de pierre de Bellecoste, entièrement reconstruits sur la voie communale n°1, suite à l'effondrement de l'un d'eux ;

- des aménagements réalisés au parking du temple avec construction d'un sanitaire et d'un point-vidange pour les camping-cars.

Pour la communauté de communes :

- le pont du Tarn, faisant limite entre le Pont et Saint-Maurice, très apprécié des randonneurs mais aussi des habitants, consolidé dans les règles de l'art et au tablier recaladé.

- la maison Odier, au cœur du bourg du Pont, restaurée et dédiée aujourd'hui à l'office de tourisme et à un logement de type F3 au-dessus.

En partenariat entre les communes du Pont et de Fraissinet

- la station dépollution, basée sur le

principe d'une roselière, technique précédemment expérimentée par la commune de Saint-Maurice. Une très belle réalisation mais aussi un chantier colossal (820 000 €) entrepris par la municipalité précédente, victime de nombreux aléas et au final, étalé sur plusieurs années.

À l'heure des discours, Sophie Pantel, maire du Pont de Montvert, François Folcher adjoint responsable des travaux et Daniel Mathieu président de la communauté de communes soulignaient le gros investissement nécessaire de la part des élus pour le montage et la réalisation des projets ; et aussi la mobilisation permanente pour la recherche d'aides financières, obtenues pour l'ensemble de ceux-ci à une hauteur de pratiquement 80%. Ils adressaient de chaleureux remerciements aux entreprises et aux financeurs tous projets confondus : conseil régional, conseil général, Parc national des Cévennes, Agence de l'eau Adour Garonne, Fondation du patrimoine, communes et communauté. Le député Pierre Morel A l'Huissier saluait les réalisations tout en affirmant nécessaire de continuer à plaider la cause de la ruralité. A son tour, monsieur le Préfet remerciait pour cette vision globale et cohérente de la commune, et plus largement de la communauté, qui lui avait été offerte au cours de cette journée. Il adressait des félicitations, pour leur passion du territoire, aux élus rencontrés en réunion le jour même en compagnie de monsieur le sous préfet récemment arrivé en Lozère. Plébiscitée, la formule « inaugurations groupées » a toutes les chances d'être reconduite. Le buffet sympathique qui faisait suite était signé Cathy et Freddo. ■



Odile Rival

Stage «pierres sèches» femme au moulin de Bonijol

L'association du moulin de Bonijol de Figerolles a décidé d'organiser ce stage au mois de septembre. Cette quatrième édition fait suite aux succès des années précédentes. Ce stage a permis à ces femmes d'aborder les étapes de la reconstruction, en pierres sèches, d'une brèche d'un mur de soutènement de terrasse. Malgré la pluie et les conditions difficiles de chantier (mur reposant sur un sol en pente), Evelyne a pu transmettre les techniques et le plaisir de bâtir à sec. Ces stagiaires ont toutes des murs à remonter !

Elles ont pu, aussi, découvrir le site magnifique du moulin et tous les

travaux de reconstruction effectués depuis 9 ans. Ce lieu de patrimoine, qui permet la transmission d'une technique répondant à de nombreuses préoccupations contemporaines, prend alors tout son sens.

En regardant les sourires sur leurs visages : pas de doute, le plaisir avait rejoint l'utile !

■
Roland Mousquès

(Association du Moulin de Bonijol de Figerolles – 48220 Vialas)



Témoignages des stagiaires

Les pierres, toutes différentes en forme, en couleurs, en lumière, vivantes !

Le lieu, sublime, entre ciel et terre, un nid pour accueillir le travail de l'homme.

Le travail de l'homme, dans la mémoire et le respect. Car le beau et l'utile ont longtemps été reliés et que ces hommes étaient de vrais Bâisseurs, anoblis par leur tâche et sûrement dans la plénitude de l'accomplissement.

Evelyne a partagé avec nous son exigence, sa rigueur, ses compétences et son amour pour ce travail de Bâisseur.

Toutes ces forces réunies m'ont fait prendre contact avec une propre solidité, et ont nourri une créativité ; car bâtir en pierres sèches est un acte de création.

■
Anne Brancillon

En Lozère, le Conseil Général a décidé d'aider la restructuration forestière.

Sous certaines conditions, les frais notariés et autres (géomètre) lors d'échanges ou de cessions de parcelles peuvent être aujourd'hui pris en charge à 80%.

L'assemblée départementale soutient ainsi la constitution d'unités boisées de taille suffisante pour être gérées.

Regrouper des petites parcelles boisées : des aides existent...

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux transfère aux départements la responsabilité des différents modes d'aménagement foncier rural. Les dossiers d'échanges amiables d'immeubles ruraux sont donc instruits par les services du conseil Général avant d'être présentés à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

Aider la restructuration

forestière

Récemment, l'assemblée départementale de Lozère a décidé d'élargir son dispositif d'aides aux échanges et cessions utiles à la restructuration

forestière. Sous certaines conditions (voir encadré), le Conseil Général prend à sa charge 80% du coût hors taxe des frais notariés et autres (notamment frais de géomètre). Ce dispositif peut permettre la constitution d'unités plus grandes, la gestion des parcelles boisées concernées et donc la production de bois. A terme, c'est toute la filière forêt-bois qui en bénéficie.

Un problème réel en Lozère
En Lozère, plus des deux tiers des forêts sont privées. On dénombre ainsi plus de 22 000 propriétaires pour 175 000 hectares de forêt privée (1), dont seulement 85 000 hectares sont cadastrés en « bois ». Plus des trois quarts des propriétaires forestiers

possèdent moins de 4 hectares et ces biens sont souvent dispersés en plusieurs petites parcelles non attenantes. Au fil des générations, les démembrements successifs amplifient le problème. Or on sait qu'en dessous d'un certain seuil de surface, la gestion et la valorisation d'une propriété boisée deviennent difficiles, d'où l'intérêt de regrouper les parcelles. Mais lorsqu'un projet d'échange ou de cession (vente/achat) voit le jour entre plusieurs propriétaires, les frais notariés sont parfois aussi importants que la valeur intrinsèque des parcelles ! Cela freine les échanges et acquisitions, et favorise une gestion moins active, voire un abandon des parcelles.





C'est pourquoi, dans le cadre des compétences en aménagement foncier qui lui ont été confiées par les récentes dispositions sur la décentralisation, le conseil Général de la Lozère a souhaité soutenir les échanges et cessions amiables des parcelles forestières avec l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) du Languedoc-Roussillon et de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) du Languedoc-Roussillon.

Une première dans la région

Il s'agit donc d'apporter une aide à la restructuration volontaire et de susciter les échanges et les cessions de parcelles boisées, de petite dimension en priorité, afin d'assurer des îlots de

gestion viables. Les bénéficiaires des aides du Département s'engagent quant à eux à apporter les garanties d'une gestion durable des biens concernés par les échanges et les cessions (cf encadré).

Ce type d'aides existe dans bien d'autres régions de France mais la Lozère est le premier département du Languedoc-Roussillon à s'engager dans cette voie. Dans le dispositif lozérien, le CRPF est en charge d'organiser et d'animer des réunions d'information

pour les propriétaires, puis d'aider les volontaires à concrétiser leurs projets d'échanges, en lien avec la SAFER.

Trois réunions d'information ont eu lieu à l'automne 2008 dans des secteurs ayant déjà fait l'objet d'animations par le CRPF : à Saint Frézal de Ventalon, au Malzieu-Ville et à Albaret-Sainte-Marie. Ces réunions ont attiré une quarantaine de personnes. Une vingtaine de contacts ont ainsi pu être établis avec des propriétaires forestiers intéressés. Deux dossiers sont déjà passés devant la CDAF et on recueilli son avis favorable

D'autres réunions de ce type sont prévues pour 2009, sur certains territoires, en particulier celui de la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère.

Tenez-vous informés des réunions locales qui se tiendront sur le sujet.

Vous êtes intéressé pour échanger, vendre ou acheter des parcelles boisées en Lozère ?

Quelle que soit la commune de situation de ces parcelles, contactez le CRPF à Mende qui étudiera avec vous la faisabilité du projet et vous indiquera les points-clé de la marche à suivre (voir encadré en bas de page). Des échanges entre parcelles forestières et parcelles agricoles sont également possibles avec ce dispositif, tant que cela conduit à une amélioration de l'unité de gestion.

(1) Les chiffres de surface datent de 1992 (IFN) et le nombre de propriétaires de 2002 (cadastre). Ils sont certainement supérieurs à l'heure actuelle.

Nicolas Luigi (CRPF)

Une fiche d'information expliquant les modalités de mise en œuvre des aides, est téléchargeable sur le site Internet du CRPF (www.crfp-lr.com)

Renseignements et informations:
CRPF Lozère 04 66 65 26 79
ou lozere@crfp.fr

Les points-clés du dispositif d'aide du Conseil Général de Lozère

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

1. Pour les échanges amiables de parcelles forestières

- La somme de toutes les parcelles concernées par l'échange amiable doit être au minimum de 1 hectare (pas de limite supérieure pour les surfaces échangées à l'amiable).
- Les échanges peuvent comporter des soultes, déterminées par accord amiable entre les intéressés, qui compensent une différence de valeur entre les parcelles.

2. Pour les cessions (vente / achat) de parcelles forestières

Chaque parcelle ne doit pas dépasser 1,5 hectare et sa valeur ne doit pas dépasser 1 500 €.

Qu'est-ce qui peut être financé ?

- Les frais notariés pour les actes d'échange ou de cession, sans plafonnement.

- Les autres frais, dont notamment les frais de géomètre, si l'échange nécessite la division de parcelles et l'attribution de nouveaux numéros cadastraux, à condition que cette division favorise le regroupement de parcelles forestières.

Taux de subvention possible

80 % du coût Hors Taxe des frais éligibles.

Engagement

Adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ou rédiger un plan simple de gestion (si la surface de la propriété concernée est supérieure à 25 hectares).

Renseignez-vous auprès du CRPF pour plus de détails sur les aides disponibles.



Elle en rêvait...

Nos ancêtres étaient en général bons marcheurs, ils passaient facilement d'un vallon à l'autre pour aller veiller chez des amis ou dévalaient et remontaient les sentiers pour prendre le train, pour fréquenter les foires et participer aux fêtes. Il y avait aussi quelques voyageurs piétons comme l'incontournable Stevenson. Mais une marcheuse solitaire venue à pied en mai et juin 2009 de Paris au Salson dans la commune de St Frézal, il n'y en a pas beaucoup. Tous deux assis dans son jardin, Muriel de Gaudemont m'a raconté cette belle aventure



Comment vous est venue l'idée d'un tel voyage ?

M.de G. : C'était un rêve. Nous venons plusieurs fois dans l'année de Paris dans notre maison du Salson et depuis longtemps j'avais le désir de faire un aller à pied. Et puis, en revenant seule à Paris au volant à la fin de l'été 2008, le projet a pris corps dans ma tête : tout le long du voyage j'ai mesuré les obstacles, cherché des solutions, mesuré les efforts à faire. En arrivant dans ma famille je leur ai déclaré : « l'an prochain je vais au Salson à pied ! » J'étais déterminée. Eux étaient moins convaincus, mais lorsque j'ai montré que je pouvais, en cas de problème grave, prendre un train et revenir, ils ont accepté.





Parmi les animaux que j'ai rencontrés, j'ai découvert les limaces. Il y en a de toutes les couleurs et dans les semaines de mai, il en est apparu des tas de petites. C'était sans doute la période de reproduction.

Avez-vous eu des passages plus difficiles ?

Oui, au début de la cinquième semaine. Bien que l'entraînement vienne avec le temps, la fatigue s'accumule aussi. J'aurais volontiers arrêté. Ce sont les encouragements reçus de toute part, même de mon fils de San Francisco qui ne voulait pas que je parte, qui m'ont relancée.

Que vous a appris cette expérience ?

Que la détermination donne beaucoup de force pour surmonter les obstacles. Deux exemples : j'ai toujours eu très peur des vaches. Il m'a bien fallu apprendre à traverser un troupeau sans broncher. Une pharmacienne m'a conseillée d'abandonner, j'avais une ampoule très douloureuse sous la corne du pied. Je me suis débrouillée en modifiant mes semelles, au prix de nouvelles douleurs. Mais il n'était pas question que j'arrête. Je savais d'ailleurs à l'avance que je souffrirais.

J'ai aussi vérifié ce que je savais déjà, qu'il y a en France des contrées splendides qu'on ne peut découvrir qu'à pied. Le Morvan est trop boisé,

j'y ai marché deux jours entiers en forêt, le Bourbonnais et les monts du Forez recèlent des coins magnifiques mais les Cévennes restent la plus belle des contrées.



Propos recueillis par

Maurice Jeannet





Lo temps de la davalada

La davalada es la sason qu'esmora lo mai la nòstra intimitat, lo nòstre còr, la nòstra arma. Se d'unes pensan qu'es puslèu lo temps dels a-dieu-siatz, per la natura, ela, es simplement lo temps dels adiuissiatz.

LA DAVALADA

La davalada es la sason qu'esmora lo mai la nòstra intimitat, lo nòstre còr, la nòstra arma. Se d'unes pensan qu'es puslèu lo temps dels a-dieu-siatz, per la natura, ela, es simplement lo temps dels adiuissiatz.

Auton, tardor, davalada, tres mòts per dire que l'estiu a colinat e que los jorns davalan es a dire que venon de mai en mai cortets.

La davalada : de meses ont lo país mirgalhat de colors es un plaser par l'agach, una congosta per l'arma. D'aicí, d'ailà, per serres e valats, amaronièrs e aserans rogejan, rogeinejan dusca a alucar lo fuòc dins los bòsques ; beçes, tremols, pivolas, fraisses, cacièrs e tilhòls jaunejan, cadun a son aiset ; avelanièrs, pudisses, vernhes e faus brunesson alara que los adrehièrs dobtan entre lo jaune e l'argent e que los roves e los castanhièrs jaunes a la debuta, se vestisson d'un mantèl maurèl. Sols, los resinoses (pins, sapins, picèas) gardan lor vestit levat los melzes que se despolhan de cap en pè.

La davalada : de meses ont la tèrra nos porgís sas fruchas coma se de temps mai dificils devían seguir : amoras de bartas amagadas long de las parets arroïnadas e de las talveras ; airarets tardièrs (o mertilhas o abajonas segon l'endrech) abrigats dins los clapasses qu'an amolonat la calor del solelh ; avelinas e grata-cuols long dels camins ; rasims fièrs e sovent aspres, arrapats als bancèls ; notzes orfanèlas de lors clòscas e castanhas liuras de lors pelons rebèles ; pomas, pèras, prunas e codonhs apalhant los verdièrs.

La davalada ... E que dire dels campairòls ! Lor sortida tresvira la tranquillitat de la nòstra campanha, empusa los còps de lenga e fai montar la fèbre al país . Dempuèi totjorn los campairòls an fach parlar lo monde, nàisser de legendas : « Lo bolet buta d'un còp, a vista d'uèlh », dison d'unes ; « Un còp espelit, lo creis del bolet es acabat », romegan d'autres ; « Espinchatz un bolet e li copatz l'enveja de crèisser », apondra un tresen ! » Mistèris e puèi cal saupre que i a pas pus messorguier qu'un caçaire de campairòls !

Mas, luènh de tot aquò, un vertadièr plaser a descobrir las boletièras amb de nanets, de manits, de beles encapelats, de bessons, totes plan fermes. De segur, lo bolet es lo rei mas lo

L'AUTOMNE

L'automne est la saison qui touche le plus notre intimité, notre corps, notre âme. Si certains pensent que c'est le temps des adieux (A-Dieu), la nature, elle, nous dit simplement au revoir.

En occitan trois mots pour dire que l'été s'en est allé et que les jours diminuent.

L'automne : Des mois où le pays émaillé de couleurs est un plaisir pour les yeux, une délectation pour l'esprit. D'ici, de là, par monts et vallées, merisiers et érables rougissent jusqu'à propager l'incendie dans le reste des bois ; bouleaux, trembles, peupliers, frênes, acacias et tilleuls jaunissent, chacun a leur rythme ; noisetiers, sorbiers, aulnes et hêtres brunissent alors que les alisiers hésitent entre le jaune et l'argent et que les chênes et les châtaigniers avec leur chevelure d'or au début se couvrent d'un manteau brun. Seuls les résineux gardent leur habit, excepté les mélèzes qui se dénudent de la tête au pied.

L'automne : Des mois où la terre nous offre ses fruits comme si des temps plus difficiles étaient annoncés : mûres cachées le long des murs écroulés ou à l'orée des terres ; myrtilles tardives abritées dans les pierriers qui ont su stocker la chaleur du soleil ; noisettes et églantines le long des chemins ; raisins fiers, et parfois un peu âpres, accrochés aux bancels ; noix orphelines de leur coque et châtaignes libérées de leur bogue rebelle ; pommes, poires, prunes, coings qui jonchent les vergers.

L'automne... Et que dire des champignons ! Leur sortie bouleverse la tranquillité de nos campagnes, attise les coups de langue et fait monter la fièvre au pays . Depuis toujours les champignons ont fait parler le monde, naître des légendes : « Le cèpe pousse d'un coup, à vue d'œil », disent les uns ; « Une fois sorti de terre sa croissance est terminée », répond un autre ;

« Regardez un cèpe et vous lui coupez l'envie de continuer à s'épanouir », ajoute un troisième ! »

Mystères ! Et puis il faut savoir qu'il n'y a pas plus menteur qu'un chasseur de champignon !

Mais loin de tout cela, il est vrai que c'est un vrai plaisir de découvrir des bouletièras avec des bouchons, des petits et des grands , des jumeaux des triplés tous bien fermes. C'est sûr, le cèpe en est le roi mais l'orange , le lactaire, le griset,



bolet roge (l'iranget) lo bolet sagnós, lo bolet grisè, lo pè de moton, l'aurelheta an lor amator e cadun plan acompanhat, plan relevat amb una sauca, es una vertadièra congosta.

Mas cal pas doblidar la falsiranja roginela amb de punts blancs qu'es un còp d'uèlh meravilhós quora l'encontratz en familha dins l'escuresina del bòsc.

La davalada : de meses qu'an de dichas :

Setembre : En setembre, tota frucha es bona a prener.

Setembre empòrta los ponts o taris las fònts.

Lo mes d'agost amadura, e setembre culhís.

Quand las cigalas cantan en setembre, cròmphas de blat per lo tornar vendre.

Qual semena per la Sant Maurici (lo 22) i serà per son caprici.

Octòbre: Per Sant Rèmi (lo 1) los perdigasl a paire o maire son egals.

En octòbre la gelada a lèu tuat la vermina.

Blat en octòbre semenat, soven te qu'es lèu estremat.

Octòbre acabat, lo blat enterrat, ço que demòra de costat

Per Sant Luc(lo18) , nèu per trucs

Novembre : Per Totsants , nèu per camps

Per Sant Martin (lo 11) , corre per camins

Per Santa Catarina(lo 25) dintra dins la coisina.

A la Sant Martin, la raba ditz : « Desraba-me ; se mi desrabas pas lo vèspre, m'auras pas lo matin ».

Se l'ivèrn seguís son camin, arriba a Sant Martin.

Quand Sant Martin mena l'auton, dura sies meses de l'an.

Per Sant Martin se bèu de bon vin.

Per Santa catarina tot aubre morís o pren racina.

Quant gela en novembre, l'èrba se'n vai en cendre.

Lo mes de l'Avent es de pluèja o de vent.



le pied de mouton, l'oreillette ont aussi leurs amateurs et chacun, bien accompagné, bien relevé par une sauce, est un véritable délice.

Cela ne doit pas non plus nous empêcher de respecter, pour le plaisir des yeux, l'amanite tue-mouches, surtout lorsque vous la rencontrez en famille au coin le plus obscur du bois. Un véritable ravissement.

L'automne , une saison de dictons :

Septembre : En septembre, tout fruit est bon à prendre. (D'autant plus vrai aujourd'hui)

Septembre emporte les ponts ou tarit les fontaines. (Vérifié cette année)

Le mois d'août fait mûrir et septembre récolte.

Lorsque les cigales chantent en septembre, tu achètes du blé pour le revendre.

Qui sème pour la Saint-Maurice y sera pour son caprice (Allez savoir Pourquoi !)

Octobre : A la Saint-Rémi, les perdreaux, à leur père et à leur mère sont égaux.

En octobre, les gelées ont tôt fait de tuer la vermine.

Blé semé en octobre, souviens-toi est vite récolté.

Octobre achevé, blé enterré, ce qu'il reste, de côté. (c'est du bonus)

Pour Saint-Luc, la neige tombe sur les sommets.

Novembre : Pour Toussaint, la neige tombe dans les champs,

Pour Saint-Martin, elle court dans les chemins

Pour Sainte-Catherine, elle entre dans la cuisine.

Pour la Saint-Martin, la rave dit : « Arrache-moi, si tu ne m'arraches pas le soir, tu m'auras pas le matin .(Et oui, un bon tien vaut mieux que deux...)

Si l'hiver suit son chemin il arrive pour la Saint-Martin.

Quand Saint-Martin amène l'automne, il dure six mois de l'an.

Pour Saint-Martin on boit du bon vin.

Pour Sainte Catherine tout arbre meurt ou prend racine. (véritable lapalissade)

Quand il gèle en novembre, l'herbe disparaît, comme cendre. (Le gel donnant une couleur grisâtre, l'herbe paraît absente)

Le mois de l'Avent, c'est souvent de la pluie ou du vent.



Alan Pantel

le déneigement.
 Entretien du tracteur : devis 7.500,00 euros approuvé.
 Chemin de la Destourbe : proposition d'achat faite aux 4 propriétaires.
 Chemin des Clauses : étude des différentes propositions.
 Réglementation de l'ASA.
 Accord sur nouveaux Statuts et désignation de Yves Commandré Titulaire et Thierry Mazoyer Suppléant
 Secrétariat de Mairie : évocation du départ d'Isabelle.
 Embauche éventuelle d'Emilie Reydon, en collaboration avec le Pont de Montvert, soit 50 % pour le Pont de Montvert et 30 % pour Fraissinet.
 Privatisation de La Poste : organisation de la votation citoyenne.
 Demande de modification du seuil de prise d'eau au captage du mont Lozère auprès du PNC et de la MISE : courrier de demande d'augmentation de la prise en charge de l'eau
 Prise en charge d'étable sur l'adduction d'eau potable ; différences sur les prix de l'eau défaut sur la facturation d'eau ; Un règlement sera débattu au prochain conseil .
 Fonctionnement du groupe scolaire : 52 élèves dont 23 de Fraissinet, 23 du Pont de Montvert et 6 de St Maurice de Ventalon
 Schéma d'assainissement : enquête publique, commissaire disponible à la mairie de Fraissinet, le 9 octobre et le 23 octobre au matin, ainsi que le 3 novembre après-midi.
 Bâtiment de la Cuma : proposition d'achat du terrain au nom de la commune.
 Mettre du liège sur les panneaux d'affichage.
 Inauguration des aménagements des différents travaux en collaboration avec le Pont de Montvert dont la station d'épuration et l'office du tourisme
 Rencontre avec monsieur le Préfet, le 02-10-2009 : J. Pierre Allier, Gilbert Roure, Yves

Commandré
 ADSL : différentes propositions d' ESCOT- TELECOM
 communauté de communes : Projet de centre pour autistes au Pré du Moulin, évolution en cours.



Tous les conseillés étaient présents.

Secrétaire de séance : GILBERT ROURE.

Délibération sur le ramassage scolaire : (Participation demandée par le conseil général représentant 15% du coût réel) ; le coût pour la commune est de 180€/ enfant, il y a 6 enfants ce qui fait un total de 1080€.

Cession du terrain au pré du Moulin à M THIBON à 30 € le m², il y a 628 m²/ Le conseil donne pouvoir au maire.
 Travaux : La mairie doit mettre en concurrence tous les travaux qu'elle confie aussi nous allons faire une consultation pour les travaux « entretien et réparations courantes », « Petits Travaux Publics » ou « petites maçonnerie » en vue de contrats sur 3 ou 4 ans. Pour les travaux plus importants, la mairie fera des consultations par opération.

Eau potable à Runes : le maire présente les problèmes qui se sont posés, les rencontres et les courriers reçus et envoyés, les travaux engagés par la commune, les malversations commises, la plainte déposée.

Tarif de l'eau et réglementation : Magali et Isabelle proposent un projet de règlement qui est longuement amendé. Une réunion avec Jean Pierre, Gilbert, Yves et Thierry finalisera ce règlement qui sera voté lors du prochain conseil . Il est décidé de mettre des compteurs dans toutes les étables et aux maisons non raccordées à ce jour.

Noms et numérotation des rues : approbation
 Réunion diverses : conseil d'école : 1 enfant en plus de moins de 3 ans, voir avec le conseil Général, le SIVU et la commune

Entrevue sur le déneigement : chasse neige réparé, 4 chauffeurs, réelle bonne volonté.
 Plagnes Christian – Daudé Didier – Boissier Rudy – Plagnes Laurent.

Le sel a été livré (1 tonne).
 Joindre la feuille de la réunion sur le déneigement du 30/11/09.

Réunion de la CUMA avec la communauté de communes pour présenter son projet, la CC a accordé une subvention de 5000 €.

ATESAT (assistance de l'Etat aux communes pour étude des petits projets communaux)

La mise à disposition des services de l'Etat moyennant 125 € est acceptée.

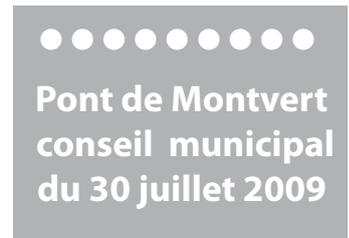
Nils et Jean-Marie se renseignent pour acheter une parabole pour internet, une subvention de la mairie sera accordée aux trois résidents permanents si on ne peut l'avoir par le Pays.

Le SDIS donne un « Dangel » pour les écobuages à l'ASA et il sera géré par l'association.
 Remisage au garage de l'école de Fraissinet.

Mur du Viala Chez Lili Richard : Gilbert commande les travaux.
 Tranchées du lotissement de Jérôme : les trois lots sont vendus; le regoudronnage sera fait par la commune à la fin des travaux.

Lampe municipale au Pré du

Moulin : voir avec le SDEE.
 Prévoir une lampe municipale sous la maison monton.
 Compteur à l'embranchement de Simone Folcher : voir avec Telecom ou EDF.
 Prochaine réunion du conseil municipal le 16/12/09 à 20H30



Présents: tous, sauf Maryse Brès et Rachel Cayrac

Secrétaire de séance: Delphine Desnaud

1- conseil municipal du 12 juin 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Délibération SIEGT et SDEE

La commune est membre du SIEGT (syndicat intercommunal d'électrification). On nous demande de le dissoudre car il ne sert plus à rien et de transférer ses compétences au SDEE. Le conseil municipal délibère deux fois dans ce sens.

3- Mise en place du SPANC

Suite aux problèmes d'assainissement privé de Grizac, le cabinet COUET a donné des conseils aux habitants pour l'assainissement privé lors d'une réunion publique. Si la commune adhère au SPANC, les habitants peuvent bénéficier de subvention à hauteur de 60% jusqu'à fin décembre 2009. La communauté de communes a donc délibéré pour adhérer au SPANC des Pays Cévennes et la commune a délibéré pour donner la compétence à la communauté de

octobre à 16h. Par ailleurs, les nouveaux élus souhaitent une réunion de travail avec le cabinet Couet afin de mieux prendre connaissance du dossier assainissement du village global

10- Travaux haut débit:

Une couverture herzienne sera implantée fin 2009 début 2010 pour couvrir en haut débit toutes les zones blanches dans le cadre de la couverture du pays Cévennes co financés par le conseil général de la Lozère : les implantations validées sont (sous réserve de l'accord des propriétaires fonciers) : gendarmerie, Chamlong de Lozère, Villeneuve, l'Hopital, Grizac, Finiels, Felferolles, Mas de la Barque. Certains points seront couverts à partir de villages voisins.

Le maire souligne l'importance de ce dossier pour l'avenir en matière de développement économique de la commune.

11- Questions diverses:

- Prochain conseil municipal le 11 septembre à 20h30.

- Stage de murs en pierre sèches est proposé aux employés communaux, en attente du devis et si leur emploi du temps le permet, ils le feront

- Bureau de la Poste : demande de ralentisseur et de passage piétons : ok pour le passage piéton, non pour le ralentisseur à cause du déneigement

- Intempéries hiver 2008/2009 : une mission d'expertise de l'ETAT est lancé, la demande de financement est en cours d'instruction

- Une pétition est signée par le conseil municipal pour sauvegarder la ligne de trains Béziers Naussargues.

- La communauté demande de fournir des renseignements pour

le site internet. Albert est chargé de s'en occuper.

- Cet automne, semaine du goût: nouvel événementiel

le 13 octobre: repas (10 euros, inscription à faire à l'OT)

le 14 octobre, à Vialas, ateliers cuisine pour les enfants

le 15 octobre, l'école du Pont de Montvert invite les écoles alentours à venir participer à des ateliers cuisine. Les artisans d'art feront la décoration de la salle.

le 16 octobre, apéritif avec projection d'un film sur le thème de l'alimentation

le 17 octobre, visite de fermes

le 18 octobre, marché du cèpe

- demande de location du vidéo projecteur communal de la salle du conseil refusée, Télécevennes en loue déjà.

- Un projecteur est cassé sur le terrain de boules (600 euros de réparations) : ok pour le remplacement

- Pas de rencontre cantonale cet automne,

- Bilan le 28 août pour le festival des métiers d'arts (que de très bons retours, merci à l'amac) à 20h30 (à confirmer par affichage dans les commerces)

- Fête du Pont : très belle fête et feu d'artifice, merci au comité des fêtes.

Quelques soucis car le camping, la plagette et le cœur du village ont été retrouvés en très mauvais état (problèmes de poubelles, de plaintes de campeurs, verres et seringues...). Peut-être faut-il fermer le camping avec des barrières et financer des sanisettes ? l'année prochaine, prévoir une réunion d'organisation technique avant la fête avec les jeunes.

- Nouveau découpage parcellaire fait par un géomètre à Grizac pour un dossier privé : accord du

conseil mais pas d'implication financière

- M. Pages, correspondant ERDF, a pris contact avec Alain Jaffard. Un point a été fait sur les travaux et les investissements d'ERDF. Ainsi, en 2010/2011, il est prévu 10 millions d'euros et 51 Km de ligne souterraine entre Cocurès, Runes, le Pont, St Maurice jusqu'au Massuffret. Cela correspondant à nos travaux sur le quai

- Délibération pour donner compétence à la communauté de communes au SIG (accès aux cartographies...)

- Grippe A: mise en place d'un dispositif de protection et un plan de continuité d'activité en cas d'alerte niveau 6 à la demande de la préfecture. Achat de 300 masques pour le moment par la commune.

- Délibération prise pour donner la compétence de l'eau de Bellecoste au SIS.

Fin de la séance: 1h30

Pont de Montvert
conseil municipal
du 11 septembre
2009

Présents:

Sophie PANTEL, Catherine PANTEL, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Maurice PLAGNES, Delphine DESNAUD, Rachel CAYRAC, Yves Elie LAURENT, Albert DOUCHY, Maryse BRES, Alain JAFFARD.

• conseil municipal du 30 juillet

2009

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juillet est approuvé.

• Bilan des chantiers en cours
- WC public: Les travaux sont terminés. Quelques points de détail à régler. La réception a eu lieu le 7 septembre. Un devis a été sollicité pour la signalétique du bâtiment ainsi que pour la mise en place d'un arceau de protection pour la vidange et le robinet d'eau. Un marquage au sol terminera l'aménagement.

- Grizac: Le chemin d'accès au château de Grizac a fait l'objet d'une réfection. Un mur détérioré a également été réparé.

- Voirie: la route de Grizac-Le Villaret a été remise en état (grave émulsion et bi-couche) dans sa section entre «Bienvenue» et «Le champ du garde». La route de Felgerolles a également été traitée de la même manière.

- STEP: une visite de chantier ce jour a permis de constater l'achèvement de ce chantier. Quelques détails relevés que le cabinet Couet (maître d'œuvre) fera exécuter avant réception. Inauguration prévue le 2 octobre.

- Egouts: la traversée du Tarn à l'aval du Pont est à réparer. Nous avons obtenu l'arrêté d'autorisation. Travaux à exécuter en basse eaux, donc rapidement. Deux devis ont été demandés. Aux entreprises Chapelle et Arojo. François Folcher est chargé de comparer les prix et prestations pour le choix du prestataire.

- Bassin de Grizac-L'Hermet: à l'issue des travaux de captage, nous avons constaté l'existence d'une fuite importante du bassin réservoir alimentant Grizac-L'Hermet. Maurice Plagnes a sollicité plusieurs entreprises un devis pour la réalisation des travaux pour rendre étanche le cuvelage de ce réservoir.

- Petit patrimoine 2009: Le programme 2009 prévoit la fontaine de l'Hermet, le four de Finiels et le moulin de L'Hopital (mécanisme intérieur). Après étude et

3 octobre 2009.

Après débat, les membres du conseil municipal, citoyens, à l'unanimité, décident d'organiser ces «votations» le samedi 3 octobre de 9h à 13h dans une salle mis à disposition. Un affichage et une information de la population seront organisés.

• **Pandémie**

Le plan de continuité des services a été préparé pour la commune. Une formation des élus sera organisée afin de pouvoir assurer, en tant que de besoin, la tenue de l'Etat civil.

• **Permanence des soins**

Un contrôle de la DDASS et de la CRAMA eu lieu à la maison médicale à la suite de dénonciations calomnieuses d'un professionnel de santé du secteur. Ce contrôle très satisfaisant a permis de débloquer les subventions et de mettre à jour les malveillances.

Sophie Pantel et Cathy Pantel ont reçu un médecin candidat pour venir assurer deux jours de permanence au Pont en complément du Docteur Coromines. Cette personne doit nous donner une réponse dans les semaines à venir.

Par ailleurs, un projet de maison médicale est en gestation sur Florac. Le conseil estime que la commune du Pont pourrait s'inscrire dans ce projet à condition d'obtenir l'engagement écrit quant à la tenue de permanences sur le Pont de Montvert.

• **Déplacement en Italie**

Dans le cadre du Festival des artisans d'art, un jumelage est envisagé entre la commune du Pont et les communes italiennes de Fortunago et San Sebastiano di Couronne. Cathy Pantel et Sophie Pantel représenteront la commune lors du voyage en Italie prévu du 16 au 19 septembre.

• **Prêt des barnums de la commune**

La commune possède deux barnums qu'elle est amené à mettre à disposition d'associations ou particuliers. Le conseil arrête les dispositions suivantes:

- prêt sans le montage: mise à disposition gratuite avec constat de l'état du matériel avant et après le prêt,

- prêt avec montage par les employés communaux: montage assuré selon les disponibilités des employés et à titre payant au tarif de 100 à 150 € selon la distance, gratuit pour les associations qui organisent une manifestation sur le territoire de la commune.

• **Compte rendu de réunions diverses**

- Bilan du Festival AMAC: la réunion de bilan du dernier festival a mis en évidence un bilan très positif malgré quelques points de progrès. Cette manifestation sera reconduite en 2010, les 10,11 et 12 juillet. Toutes les bonnes volontés pour appuyer l'organisation sont les bienvenues.

- **Ecobuage** : une expérimentation se met en place pour laquelle le canton du Pont de Montvert sera pilote. Plusieurs agriculteurs seront, après formation, désignés comme référents auxquels les autres agriculteurs pourront s'adresser préalablement à leur projet d'écobuage.

- **SIVU de L'estournal**:

• divers travaux ont été réalisés durant les vacances pour préparer la rentrée,

• un nouveau règlement a été mis au point avec actualisation du prix de la cantine non augmenté, afin de couvrir le coût des denrées,

• le point sur les effectifs (élèves et personnel) a été fait,

• information a été donné sur l'abandon par l'Etat des poursuites à l'encontre de la commune pour avoir refusé d'organiser la permanence en cas de grève des enseignants.

- **L'Hermet**: une réunion a regroupé la commune, la DDAF,

la Chambre d'Agriculture et le PNC pour étudier les modalités et conditions de relance de l'activité de Jean François Pantel suite à l'incendie de sa grange. D'autres sont à suivre

• **Vente de terrains**

- le conseil délibère favorablement pour la vente d'un terrain à Patrick Rouméjon à coté de la déchetterie.

- Le projet de nouvelle gendarmerie a reçu le feu vert du Ministère avec engagement d'un loyer de 9ans durant lesquels seront maintenus 5 gendarmes. La maîtrise d'ouvrage de la construction sera assurée par la communauté de communes à qui la commune du Pont de Montvert va vendre le terrain. Le conseil municipal délibère pour un prix de vente de 48.000 €.

• **Poste de secrétaire général**
Isabelle Servière a fait part de sa décision définitive de quitter le poste de secrétaire générale de la commune. Une demande a donc été faite auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour une mission d'assistance à la rédaction d'une fiche de poste, l'organisation de l'appel à candidatures, l'analyse des candidatures et la conduite des entretiens. Le conseil Municipal donne son accord pour la parution de l'appel à candidatures. Le conseil municipal valide le recrutement d'Emilie REYDON en CAE passerelle.

• **ASA DFCI**

Chaque commune doit désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) à l'ASA DFCI. Ces deux représentants ne sont pas forcément membres du conseil. Rachel Cayrac est volontaire pour être un de ces représentants et elle est mandatée pour trouver un deuxième représentant parmi les agriculteurs de la commune.

• **Calendrier**

- vendredi 2 octobre: réception du nouveau préfet et inauguration

du parking du temple, des ponts de Bellecoste, de l'office du tourisme, de la rénovation du pont du Tarn, de la fontaine de Villeneuve, du moulin de l'Hôpital et de la station d'épuration.

- Samedi 3 octobre: organisation de la consultation en mairie pour la tenue d'un référendum au sujet du statut de la poste,

- Dimanche 4 octobre: inauguration de la pose d'un panneau d'information sur Urbain v à Grizac,

- Vendredi 9 octobre :

• 9 h réunion de travail sur le projet d'aménagement du quai,

• 17 h réunion pour organisation viabilité hivernale

- Mardi 13 octobre

• 14 h: réunion sur relance de l'activité de Jean François Pantel

• 19 h: semaine du goût- repas d'inauguration.

- Samedi 24 octobre

• 16 h réunion publique Pré Platon et aménagement village

• 20 h 30 conseil municipal

• **projet de marché de Noël**

La date du marché pourrait être le 13 ou le 20 décembre.

Un spectacle cantonal pour les enfants aura lieu le 5 décembre.

• **Point divers**

- le conseil délibère afin de pouvoir récupérer la TVA sur l'étude d'assainissement de Grizac,

- information est donnée sur l'invitation du Comité des fêtes à leur repas au Cantou du Poncet le samedi 26 septembre,

- les propositions d'inscription au tableau d'avancement de deux agents de la commune sont examinées et validées à 100%.

Le secrétaire de séance

Abstentions 0

Oui 7

Non 0

La délibération est prise à l'unanimité.

*Association des Bâisseurs en Pierres Sèches : à moyen terme projet d'une école itinérante de la pierre sèche et projet de création de carrières de pays : 12 à 13 artisans travaillant la pierre sèche s'associent à ce projet, le but étant d'assurer la relève des artisans qui partent à la retraite, de restaurer et entretenir le patrimoine, de réapprendre à extraire la pierre, l'idée étant de créer des micro carrières qui permettraient de restaurer le patrimoine.

A court terme, programmation d'un chantier école de 3 mois avec 6 stagiaires qui viendraient sur la commune pendant 2 à 3 semaines pour faire un mur de soutènement au parking de l'Espinas, à charge pour la commune de fournir la pierre le logement et les repas.

*Ressources Humaines : La réalisation des projets de la commune imposerait l'embauche d'un agent de développement possédant les compétences administratives voulues. De plus, notre secrétaire Valérie Gourdon agent deuxième classe engagée en CDD par la communauté de communes à raison de 10 heures/semaine travaille sous l'autorité d'un cadre A, Isabelle Servièrre qui est sur le point de partir. De plus, notre secrétaire n'a pas la compétence pour réaliser les actes administratifs relatifs aux divers projets à développer, actes qui auraient pu être le fait du cadre A. La directrice du centre de gestion de la Lozère consultée nous oriente vers la compétence agent de développement cadre A, attaché territorial que nous pourrions employer 15 h/semaine et nous propose une simulation de salaire de 1000 € par mois soit 12000 €/an charges comprises.

Le problème étant posé, on préfère en parler avec la communauté de communes qui devra remplacer Isabelle Servièrre lors de son départ, avant de missionner le centre de gestion.

Dans ce même ordre d'idées un débat s'établit autour la nécessité d'établir un PLU ou une carte communale sachant que la démarche est longue, coûteuse et difficile pour une petite commune qui a plus de 70% en zone cœur du PNC. D'autres petites communes ont ce même souci et le débat sera là aussi porté devant la communauté de communes avec qui on pourrait envisager un PLU intercommunal.

*Autorisation pour signer une convention avec le centre de gestion pour que les employés communaux puissent bénéficier de la garantie « maintien de salaire » en cas de longue maladie ou invalidité.

Délibération est prise par vote bulletin secret:

Nombre de votants 7

Abstentions 0

Oui 7

Non 0

Délibération prise à l'unanimité

* Subvention aux associations: la requête présentée par la Ligue contre le cancer est reportée au prochain conseil .

* Etat d'avancement de la régularisation du captage de Lézinier : la convention entre la commune et l'ASTAF a été rejetée par la préfecture. La convention étant caduque la SAFER instruira le dossier mais on réglera directement la facture de 3827,20 € à Aqua Service.

* Abondement du compte 2183 (matériel de bureau) et devis concernant l'aménagement de la mairie : divers devis de mobilier, ordinateur et imprimantes sont présentés et discutés.

Il est par ailleurs pris une décision modificative pour porter

2500 € au lieu 1300 au compte 2183, la différence étant retirée au compte 2171.

3 devis sont examinés pour les 4 volets de l'appartement au dessus de la mairie. Le devis à 1683,78 € est retenu.

* Questions diverses : monsieur Michel habitant Sambuget vient demander l'autorisation de mettre un brise-vue en bordure de chemin en limite de sa terrasse en remplacement de l'écran végétal coupé par les contrats verts lors du nettoyage du sentier du Pré neuf à Sambuget. À cette occasion se font jour certains griefs relatifs aux coupes effectuées par les contrats verts et repris par certains et dont il faudra prouver le bien fondé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance prend fin, il est minuit trente.



COMMUNIQUE

À l'occasion de la réunion du conseil municipal du 16 mai 2009, la légitimité du maire a été ouvertement mise en cause par une personne de l'assistance sur le fondement que la domiciliation de monsieur Camille LECAT dans un habitat de type mobile, en l'occurrence une yourte, ne l'autorisait pas à être inscrit sur les listes électorales établies au 31 décembre 2007 et le rendait, de ce fait, inéligible aux fonctions de conseil municipal et, partant, à celle de maire.

Cette affirmation, reposant aux dires de son auteur sur des

informations recueillies auprès de la Préfecture de Lozère, est erronée à deux titres :

D'une part, elle méconnaît les dispositions de l'article L11 du Code électoral relatif aux conditions d'inscription sur les listes électorales et les documents interprétatifs du Ministère de l'Intérieur qui s'y rapportent.

D'autre part, elle n'est pas conforme aux dispositions de l'article L228 du Code électoral sur les conditions d'éligibilité des conseillers municipaux.

1°) L'article L11 du Code électoral qui dispose :

Article L11 - modifié par Loi 66-1022 1966-12-29 art. 1 JORF 30 décembre 1966

modifié par Loi 75-1329 1975-12-31 art. 1 JORF 1er janvier 1976

« Sont inscrits sur la liste électorale, sur leur demande :

1° Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins ;

.../...

n'apporte aucune restriction au type d'habitat concerné, cette absence de précision ouvrant, pour certains, le champ à de possibles interprétations.

Toutefois, le ministère de l'Intérieur, en réponse à une question écrite de M. Pierre Cardo , député des Yvelines, a apporté les précisions suivantes sur l'inscription sur les listes électorales des personnes résidant dans un habitat mobile (réponse publiée au JO du 21/08/2007, page 5330) :

« Le Gouvernement est attaché à favoriser l'effectivité des droits civils et politiques de l'ensemble des citoyens français. En matière d'inscription sur les listes électorales, l'article L. 11 du code électoral prévoit

- Exonération de la taxe foncière sur les terres cultivées en AB (bio) : le conseil délibère à l'unanimité pour cette exonération à compter de 2010.
- Taxe de séjour : elle est reconduite à l'identique sur la base forfaitaire de 48 jours avec abattement de 30%
- Subventions : le conseil délibère favorablement pour une subvention de 400 € à l'APE de St Frézal participant au financement d'une classe culturelle à Marseille à laquelle 5 enfants de la commune ont participé, ainsi que 100 euros pour la Ligue contre le Cancer.
- CFD : Subvention de 492,29 € pour l'APS et de 150 € pour participation au contrat de JULIE Hugon
- Secrétariat de Mairie : Le CDD de Valérie Gourdon mise à disposition par la communauté de Commune se terminant le 31 janvier 2010, le maire souhaite ouvrir un poste de secrétaire de mairie de 15 à 20h /semaine. Le cumul de 2 emplois partiels préalablement pris en considération ne semble pas correspondre aux besoins de la commune et complexifie la coordination. Le maire fait lecture du profil de poste souhaité pour le développement des projets communaux.. Les conséquences budgétaires de ce choix devront être préalablement réexaminées avant que le conseil ouvre le poste et autorise le maire à signer avec le centre de gestion une convention d'assistance au recrutement. Sortie de Céline Mathieu qui donne procuration à Cécilia Leclerc
- Cimetière communal : en vue de son réaménagement et de son agrandissement, Mr Quinone accepte de céder une bande de 3m sur 15 sur la parcelle 179 et le conseil délibère favorablement pour annuler dans ces conditions, la ZAD sur cette parcelle. A formaliser.
- Bureau de Sambuet : suite à la plainte déposée par Mr et Mme Michel, concernant la

coupe d'un bureau contre le mur communal jouxtant leur propriété, Mr le maire fait lecture de sa déposition et dans un souci de conciliation et de recherche d'accord, le conseil et le maire demandent à Mr Hervé Pellecuer de rédiger un protocole à examiner ensemble.

- Redevance ERDF : délibération favorable à la facturation de 180 € à ERDF pour occupation du domaine public
- SDEE : une délibération est prise, qui permet le transfert des compétences d'électrification au SDEE et confirme J.C Dautry et P.Coudert comme délégués
- ASA DFCI : une délibération nomme Daniel Mathieu délégué titulaire et Pierrette Coudert suppléante
- Appels d'offres : par délibération du conseil sont nommés 3 titulaires : JC Dautry, Hervé Pellecuer, Céline Mathieu. (Mr le maire est membre de droit) et 3 suppléants : dans l'ordre, Cécilia Leclerc, Pierrette Coudert, Daniel Mathieu
- Devis d'archivage : la poursuite de l'archivage est reportée par priorité budgétaire
- La Poste : à la demande du comité national qui exige un débat public une votation consultative (pour ou contre la privatisation de La Poste) sera organisée le samedi 3 octobre de 9H à 13H à la mairie.
- SPANC : même délibération que la fois précédente (elle avait été invalidée car la Cc n'avait pas délibéré avant nous).
- SIG (système d'information géographique donnant accès aux informations cadastrales). Le conseil transmet la compétence à la Cc afin de faciliter les projets d'aménagements

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Saint Frézal conseil municipal du 25 mai 2009

Présents:

M. LIEBER Jean-Claude, maire
M. HUGON Jacques, 1er Adjoint
M. VENTURA Alain, 2ème Adjoint
Mmes LIEBER Marie-Christine, DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle.
MM. COVELLI Philip, GOURDON Marc, JEANNET Maurice, WARMERDAM Erwin.
Absente excusée : Mme SALMERON Fabienne.

Secrétaires de séance: Anne-Marie DIDIER – Alain VENTURA.

ORDRE DU JOUR :

- Remarques sur le compte-rendu du CM du 16 mars 2009 Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.
- Informations sur le haut débit
 La société « Meshnet » qui doit implanter l'infrastructure permettant l'accès au haut débit n'est pas revenue depuis sa première visite sur le terrain. Des relances ont été faites, mais pour l'heure aucune date n'a été retenue pour une nouvelle rencontre. L'ensemble du conseil se dit préoccupé par le retard que semble accuser la mise en service de cet équipement. Il est en effet indispensable que l'école des Abrits soit raccordée au haut débit pour la rentrée scolaire 2009 – 2010, pour que nous puissions bénéficier du programme « école numérique rurale » (voir plus loin). Une nouvelle intervention sera effectuée dans les prochains

jours auprès de « Meshnet » afin d'accélérer le processus.

- Elections Européennes du 7 juin
 La tenue du bureau de vote se fera selon l'organisation suivante :
 - 8h à 10h : Jean-Claude et Marie-Christine LIEBER
 - 10h à 12h : Marc et Valérie GOURDON
 - 12h à 14h : Jacques HUGON et Philippe COVELLI
 - 14h à 16h : Anne-Marie DIDIER et Isabelle DUQUENNE
 - 16h à 18h : Fabienne SALMERON et Alain VENTURA.

- École.
 - Aménagements à l'école des Abrits

Les parents d'élèves ont entamé la réalisation de travaux d'aménagement, la commune payant les fournitures. La première tranche consiste à insonoriser la salle de cantine et à y poser du balatum, le tout à base de matériaux écologiques. Le conseil salue cette implication des parents d'élèves dans l'amélioration des locaux scolaires.
 - Amélioration de la qualité de l'eau.

Afin de distribuer une eau exempte de particules et répondant en permanence aux normes de potabilité, des filtres et un stérilisateur à ultra violet ont été récemment posés au départ du compteur.

- Éco-École.
 Le projet se poursuit et la labellisation officielle est en cours d'instruction. Il s'agit de fournir un maximum de produits biologiques pour l'élaboration des repas de cantine, sans rigidité ni sectarisme. L'approvisionnement se fait chez les producteurs et commerçants locaux.

- Prévisions pour la rentrée 2009/2010.

A l'effectif actuel, viendront s'ajouter 2 enfants soit en tout 21 enfants pour la rentrée.

En ce qui concerne le transport

sur Masméjean sera terminé à la fin du mois d'août, des réparations rendues nécessaires par les intempéries de novembre 2008 seront engagées sans que l'on connaisse pour l'instant le montant d'aides apportées à ces travaux par l'Etat.

ADSL :

Le programme de désenclavement numérique des Cévennes est en cours, l'étude porte sur l'implantation de 3 émetteurs permettant de couvrir 90 % de la commune.

Déneigement :

Une aide sur la DGE de 13 000 € a été attribuée à la commune pour l'acquisition d'une saleuse, d'équipements pour le chasse-neige et d'une fraise à neige d'occasion. La commune est toujours à la recherche de ce type de matériel.

Travaux sur l'ancienne Poste :

Les devis pour la remise en état du bâtiment sont en cours. Le conseil espère pouvoir présenter un dossier complet au conseil général, fin septembre.

Problème point recyclage :

Le point recyclage de Masméjean devient un véritable dépotoir. Le conseil fait encore une fois appel au civisme et au bon sens des usagers. Une information sera envoyée aux administrés en même temps que la synthèse annuelle établie pour les réseaux d'eau potable.

Apéritif 15 août :

Cette année l'apéritif du 15 août aura lieu au village de St Maurice.

Saint Maurice conseil municipal du 15 septembre 2009

Absents excusés :

Mrs CROS, SANCHEZ, RIOU et BRUN.

Modification ordre du jour :

Le maire demande cette modification pour prendre une délibération pour la mise en place d'une consultation référendaire sur l'avenir du service public postal.

Représentants ASA DFCI :

Le conseil désigne M. BRUN comme titulaire et M. CORNEVAUX comme suppléant.

- Adhésions assedic :

Le personnel auxiliaire de la mairie est assujéti à l'assurance chômage, la commune n'ayant jamais adhéré, il convient de demander l'adhésion à l'ASSEDIC.

- Travaux en cours :

La dernière partie du programme concernant la voirie de Masméjean est terminée, hors programme cantonal une extension a été réalisée sur « le chemin de la Parette » et devant la ferme auberge sur la partie communale. Une modification du réseau d'eau potable a été effectuée sur cette partie. Les affaissements de chaussée après le Masmin, en direction de Vimbouches ont été traités, toujours hors programme cantonal.

- LA POSTE :

Le conseil décide d'organiser une votation référendaire sur l'avenir du service public postal le 3 octobre 2009 de 10h à 13h à la mairie de St Maurice. La délibération définit de manière précise l'organisation de cette consultation.

Saint Maurice conseil municipal du 27 octobre 2009

Absent excusé :

M. SANCHEZ.

Indemnité percepteur :

Le conseil délibère favorablement pour accorder les indemnités de gestion au percepteur de Florac, soit 261.28 € bruts.

Transport scolaire :

Le conseil délibère pour la participation au ramassage scolaire des élèves du primaire pour l'année 2008/2009. Elle se monte à 180 € par élève soit 1440 € pour les 8 élèves transportés.

LOZERE BIO :

Une réflexion est engagée pour envisager l'exonération de taxe foncière pour les terres cultivées en agriculture biologique. La crainte de perdre une rentrée d'argent au niveau de la taxe foncière est soulevée par les membres du conseil qui attendent des informations plus détaillées sur ce sujet.

Tarif eau :

Le tarif de l'an passé reste inchangé.

Plan de crise ERDF :

Isabelle MOLINES et Mathias CORNEVAUX sont désignés comme représentants de la commune : correspondants tempête. L'objectif ERDF est de pouvoir donner des infos dans les meilleurs délais en cas d'événements importants.

Consultation Mas de la Barque :

Dans le cadre du suivi du SIVOM des Sources du Tarn

une consultation est faite, relative au montage financier des travaux de démantèlement des installations de ski qui viennent de commencer.

Préparation et organisation du déneigement :

Retard sur la livraison de la saleuse.

Organisation d'un planning de déneigement en préparation.

Questions diverses :

Fête de Noël : il est décidé d'adhérer au projet de fête et spectacle intercommunal prévu le 12 décembre. La commune de St Maurice offrira également un goûter aux enfants le 19 décembre avec le passage habituel du Père Noël.

Le maire informe le conseil que le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste est complet et vient d'être transmis au conseil Général pour étude et préparation du plan de financement. Le montant global du projet est estimé à 74132.39 € HT. Des travaux en urgence sont programmés car la terrasse du bâtiment menace de s'écrouler sur la route.

Le dossier AEP concernant le Villaret et le Masmin pour ce qui est de la distribution d'eau aux habitations est bouclé financièrement. Le problème est différent sur l'AEP de Troubat, le conseil général n'octroyant une aide que pour les 500 premiers mètres du projet, il reste à trouver un financement de l'ordre de 16000 €. Un appel a été fait en direction de l'Agence de l'Eau mais la réponse est négative. Le projet de Troubat reste donc à l'étude.

de la crèche, le local actuel étant réservé à la sieste et aux sanitaires/ change.

- Compte-rendu du groupe de travail de réflexion sur le développement d'une offre médicale attractive et adaptée au territoire.

Un compte-rendu de la dernière réunion du 08 juin sur ce sujet est distribué à chaque conseil ler. Jean-Claude DAUTRY fait part au conseil de ses démarches auprès des médecins et des associations de malades, qui en sont au stade de pré rendez-vous. Il faut attendre quelques mois avant de pouvoir recueillir les avis afin de cerner au mieux notre projet.

- Débat sur un PLU intercommunal.

A l'initiative de Camille LECAT, cette idée avait été évoquée lors du précédent bureau du conseil communautaire. Elle s'appuyait sur le constat de la faible population et de l'absence de service technique de qualité à St Andéol de Clerguemort. Aussi la communauté de communes pouvait être la structure adaptée à mutualiser les énergies et les compétences dans ce domaine, un PLU à l'échelle de la commune de St Andéol semblant disproportionné.

Jacques HUGON rappelle que pour permettre des opportunités de constructions nouvelles et permettre ainsi d'accueillir des populations nouvelles, St Fréal avait dû mettre en place un POS, la loi montagne étant trop restrictive. Ce POS est aujourd'hui inadapté aux besoins et un PLU doit le remplacer. Il est en cours d'élaboration et doit permettre en outre une maîtrise de la qualité architecturale,

Jean-Pierre ALLIER précise que c'est pour les mêmes raisons que la commune de Fraissinet a établi une carte communale sur son territoire, ce qui a permis la création de 2 nouveaux îlots constructibles. Mais aujourd'hui le contexte est différent et il y a

possibilité pour une commune de délibérer pour la création d'une zone constructible, sans avoir recours à un PLU. Il y a, selon lui, plus de souplesse sans ce document d'urbanisme.

Alain JAFFARD confirme qu'avec un PLU tout est figé et qu'on ne peut refuser la signature d'un permis si la zone est déclarée constructible. Un PLU intercommunal aurait l'avantage de la cohérence sur l'ensemble des communes de la communauté. Mais le Pont de Montvert est déjà trop engagé dans la démarche d'élaboration de ce document d'urbanisme. L'offre de nouveaux logements doit pouvoir être proposée rapidement, or l'élaboration d'un PLU demande de 3 à 5 ans. C'est pourquoi, en parallèle, une révision de la carte communale est enclenchée (hors zone PNC ; elle permettra de répondre aux demandes urgentes.

Jean-Paul VELAY éprouve les mêmes difficultés à St Maurice de Ventalon que Camille LECAT à St Andéol. Il souhaiterait également une aide logistique pour l'instruction des permis de construire.

C'est peut-être dans ce sens qu'on pourrait établir, à long terme, une mutualisation.

Par ailleurs l'enjeu au niveau communauté de communes réside plutôt dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) mis en place par le Pays des Cévennes, qui définira les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme qui seront opposables aux PLU communaux. En tout état de cause les PLU communaux doivent être soumis aux établissements associés dont fait partie la communauté de communes.

Il est donc décidé de laisser l'élaboration des documents d'urbanismes au niveau des périmètres des communes (PLU, carte communale...).

- Site internet.

Un récapitulatif du cahier des charges du site internet de la

C.C. réalisé par le groupe de travail qui étudie ce dossier est distribué à chaque membre présent. Il est précisé qu'un lien doit être établi avec le site de l'office de tourisme en ce qui concerne l'« agenda ». En ce qui concerne la réalisation de ce site, un contact a été pris avec l'antenne de Mende de l'Université de Perpignan Via Domitia. Une proposition de réalisation au cours d'un stage de fin de cycle est envisageable et semblerait intéresser cet établissement dans le cadre de son enseignement. Cela repousserait toutefois la date de mise en ligne, qui ne pourrait être effectuée qu'au cours du second semestre 2010.

Accord de l'ensemble du conseil pour poursuivre la relation avec l'Antenne de Mende et prévoir la réalisation du site en relation avec cet établissement.

- Supplément d'heures pour le secrétariat de St Andéol et réflexion sur l'embauche d'un agent de développement .

L'ensemble du conseil communautaire donne son accord pour le règlement des heures supplémentaires constatées pour le secrétariat de St Andéol, sachant que ce poste fait actuellement partie de l'effectif de la communauté de communes et est mis à la disposition de St Andéol qui en rembourse la totalité des salaires et charges.

Pour la commune de Saint Andéol, les besoins en montage de projets et suivi financier sont importants, c'est pourquoi les élus de cette commune envisagent l'embauche d'un agent capable de partager son temps de travail entre administratif et développement. Il s'avère qu'après avoir été testée, la mutualisation dans ce domaine ne s'est pas avérée aussi efficace qu'escompté. Chacune des communes concernées doit du reste réfléchir en conseil municipal à un autre fonctionnement que celui qui existe actuellement.

Ce nouveau poste devra donc être géré par la commune de

St Andéol qui en exprime le besoin.

L'offre pourrait être transmise au centre de gestion afin qu'elle soit intégrée aux banques de données locales mais aussi nationales.

- Association des élus pour la défense du Cévenol et de la ligne SNCF Paris-Nîmes.

Cette association lance une campagne d'adhésion afin de permettre à toutes les collectivités intéressées et concernées de leur témoigner leur soutien et de montrer de manière tangible leur attachement à cette ligne et leur volonté de la voir fonctionner dans les meilleures conditions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'adhésion à cette association à hauteur de 50 €.

- Nomination d'un représentant de la C.C. à la SCIC Bois 2 Mains.

Suite aux parts sociales acquises par la communauté de communes dans la SCIC, sont désignés comme représentants :

- Jacques HUGON, titulaire
- Jean-Claude DAUTRY, suppléant.

- Questions diverses

- Observatoire astronomique : Jean-Claude DAUTRY informe le conseil communautaire qu'une après-midi « portes ouvertes » est prévue le samedi 27 juin à l'observatoire d'Aniane, pour les élus de la région de Montpellier. Après contact, il s'avère que nous serions les bienvenus pour échanger sur notre projet d'observatoire astronomique. Daniel MATHIEU et Jean-Claude DAUTRY s'y rendront. Par ailleurs des contacts pris avec des associations d'amateurs confirment qu'un projet avec du matériel trop sophistiqué ne pourrait concerner que quelques professionnels, et donc serait inadapté à notre territoire. Par contre un partenariat ne semble pas exclu avec ces associations (ex : « A ciel ouvert »).

accord pour la vente des parcelles D 627 et D 628 sur lesquelles doit être implantée la nouvelle brigade, au prix de 48.000,00 €. Le conseil communautaire à l'unanimité décide de se porter acquéreur de ce terrain pour la somme proposée.

Enfin, une délibération est prise à l'unanimité pour s'engager à réaliser l'opération et accepter les conditions fixées par la direction de la gendarmerie nationale, notamment en terme de conditions de location.

Une consultation des organismes prêteurs est également lancée, pour permettre d'intégrer le coût de l'emprunt au plan de financement.

- Relais de Services Publics (R.S.P.)

Le dossier du R.S.P. est en cours de labellisation. Deux demandes de subventionnement au titre de la DDR (une en investissement et l'autre en fonctionnement) de 10.000,00 € chacune, seront déposées auprès de la sous-préfecture. Une liste de partenaires potentiels de ce service a été élaborée par les services de la préfecture (liste jointe). Pour l'heure il est décidé de proposer la signature de la convention à la maison de l'emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère, et d'étudier quels seraient les organismes à associer à ce partenariat.

- Transport à la demande

Le conventionnement sur 5 ans SIVOM – conseil Général arrive à son terme pour ce service. La question est donc de savoir si la prochaine convention sera conclue avec le SIVOM (qui est maintenu uniquement pour cet objet) ou avec la communauté de communes. Nous n'avons toujours pas l'information du devenir de la dotation touristique en cas de dissolution de ce SIVOM. La question sera à nouveau posée à la préfecture. En attendant, aucune décision n'est prise quant à la candidature de la C.C. pour ce service.

- Taux d'avancement du personnel.

L'ensemble du conseil décide d'adopter le taux de 100% pour l'avancement du personnel dans les différentes filières et catégories.

- Représentants à l'ASA-DFCI. Les nouveaux statuts de l'ASA-DFCI imposent à chaque collectivité de son périmètre d'action de désigner un titulaire et un suppléant pour la représenter au sein de cet organisme.

Sont désignés à l'unanimité :

- Titulaire : Jean-Claude LIEBER

- Suppléant : Camille LECAT

- CUMA du Pont de Montvert. Les représentants de cette CUMA sollicitent la communauté de communes pour mener à terme leur projet de bâtiment. Afin d'étudier dans quelle mesure nous pourrions apporter une aide à ce projet, il est demandé aux responsables de fournir un document présentant ce projet, accompagné d'un plan de financement. Il leur est par ailleurs proposé de venir exposer leur projet lors du prochain conseil communautaire.

- Contrats de Pays 2010.

Les 2 dossiers retenus aux contrats de Pays 2009 (Croix de Berthel - acquisition et ZAE Masméjean – étude) sont représentés en 2010 pour la tranche étude (Croix de Berthel) et travaux (ZAE Masméjean).

Le projet du bureau-logement connecté au haut débit a également fait l'objet d'une fiche.

Par ailleurs le Pays est interrogé sur l'opportunité de déposer un dossier dans le cadre des contrats territoriaux pour l'acquisition du terrain de la gendarmerie. Ces éléments ont été transmis au Pays par courrier électronique le 15 septembre dernier.

- Dossiers LEADER / GAL Cévennes.

La nouvelle animatrice du GAL

Cévennes est en poste. Il est donc possible de déposer des dossiers LEADER, le premier comité de programmation devant se tenir en décembre. Un dossier présentant les formations dispensées à la cyber-base à destination des propriétaires de structures d'accueil ou des agriculteurs sera prochainement adressé au GAL Cévennes.

- Sentiers du Topo-guide.

Certains sentiers ne sont pas suffisamment balisés ou entretenus. Il est important que les communes sur lesquelles sont implantés ces sentiers fassent remonter à la communauté de communes, via l'office de tourisme, les problèmes rencontrés par l'intermédiaire du conseil responsable de ce suivi, afin qu'une planification des interventions soit réalisée.

- Projet « Camisards ».

Une convention est en cours d'élaboration pour fixer les termes de la collaboration entre les 5 communautés de communes impliquées dans ce projet. Notre communauté de communes serait le porteur de ce projet.

Dès que cette convention sera rédigée, Daniel MATHIEU adressera un courrier aux 4 autres communautés pour les informer de l'évolution du projet et les inviter à une réunion de présentation et de concertation.

- Acquisition de la propriété de la Croix de Berthel.

Les subventions pour cette acquisition sont obtenues à hauteur de 80 % (Région 30%, Etat 50%). La transaction avec les propriétaires est en cours. Restent à régler quelques problèmes de bornage.

- Maison de santé.

Jean-Claude DAUTRY a adressé plusieurs courriers au corps médical. Il a obtenu un entretien avec le Doyen de la faculté de Montpellier qui s'est dit intéressé par notre initiative et prêt à nous

soutenir.

Le problème des déserts médicaux est de plus en plus criant et diverses hypothèses sont envisagées par les caisses de sécurité Sociale pour inciter les médecins à s'installer en zone rurale, mais pour l'heure, aucune ne semble convenir et le phénomène reste préoccupant.

Pour que notre territoire devienne attractif, il faut qu'un plateau technique de soutien soit mis en place, par le biais d'un centre consacré aux soins destinés soit aux diabétiques, soit à la maladie d'Alzheimer, soit aux autistes.

En tout état de cause, avant de prendre toute décision sur le type de structure adaptée au territoire, il faut attendre les réactions aux autres courriers envoyés par Jean-Claude DAUTRY.

Jean-Pierre ALLIER signale qu'il est en relation avec une personne qui a mis en place 2 centres pour autistes en région parisienne. Celle-ci est prête à faire venir des groupes de Paris avec l'encadrement nécessaire si un centre est créé, les séjours étant de l'ordre de 3 semaines à un mois.

Sophie PANTEL fait part des relations avec la mairie de Florac qui avait inclus notre territoire dans le périmètre desservi par la « maison pluridisciplinaire » et sollicitait un financement auprès de la mairie du Pont de Montvert. Cette « couverture » risquant de rendre notre territoire encore moins attractif, le conseil du Pont de Montvert a refusé que la commune soit intégrée au périmètre desservi par la « maison pluridisciplinaire » de Florac sans contrepartie et tant qu'aucune précision sur le type de couverture ne sera connue. Pour l'heure, aucune réponse à ces demandes n'a été obtenue.

- Logement maison ODIER.

Le logement sera probablement occupé par Emilie REYDON

modernes de communication.

- Site Internet

L'antenne de Mende de l'université de Perpignan, met à notre disposition un groupe de quatre étudiants de licence professionnelle « communication numérique et e-activités » pour la réalisation de notre site internet. Le cahier des charges que nous avons réalisé leur a été transmis. Un premier contact avec ce groupe a eu lieu par téléphone le lundi 12 octobre et une réunion le samedi 17 octobre a permis de faire se rencontrer les étudiants et les représentants des communes et de la communauté.

Il est indispensable que chaque collectivité transmette les éléments nécessaires à l'élaboration de « sa page » et du site en général (contenu pour chaque commune, liste des artisans, associations, etc...).

Une prochaine réunion avec les étudiants est prévue le 30 novembre à Mende. Il faut donc qu'avant cette date et au plus tard le 25 novembre, jour du prochain conseil communautaire, ces éléments soient transmis en format informatique à la communauté de communes qui se charge de les regrouper et de les communiquer au groupe d'étudiants.

- CUMA du Pont de Montvert Christian PLAGNES, éleveur à la Brousse et président de cette CUMA, nous en fait la présentation.

Créée en 1998 pour mettre en commun divers matériels dont les gabarits sont adaptés aux exploitations locales, elle compte aujourd'hui 30 adhérents répartis sur 3 sites (Le Pont de Montvert, Barre des Cévennes et Ispagnac) et affiche en 2008 un chiffre d'affaire de 10.440 €.

La presque totalité du matériel (9 engins sur 10 – épandeurs à fumier, herses, voiture frigo, remorques et prochainement bétailière) est entreposée sur notre secteur. Pour chaque

matériel, le montant total des parts sociales est de 20% de sa valeur HT avec un nombre de 4 adhérents minimum. Ces parts sociales peuvent être remboursées à l'adhérent en cas de départ. Il y a ensuite un coût d'utilisation avec un engagement de l'adhérent sur un nombre de jours, d'heures ou d'années.

Pour abriter ce matériel, la construction d'un bâtiment d'environ 160 m² est prévue. Son coût est estimé à 64.000 € HT sans compter le coût du terrain et sa viabilisation (environ 500 m²), pris en charge par la commune de Fraissinet de Lozère. Une demande de subvention a été déposée auprès de la région Languedoc Roussillon qui pourrait représenter 40% du coût. La conseil lère générale du Pont de Montvert a par ailleurs attribué pour la réalisation de ce projet une aide de 20.000 €. Reste donc environ 18.000 € à la charge de la CUMA.

Ce bâtiment pourrait par ailleurs permettre l'implantation d'un mécanicien agricole.

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté de communes, consciente de l'intérêt que représente la CUMA du Pont de Montvert en terme de développement du territoire, décide d'attribuer à cette dernière une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5.000 € à inscrire au budget 2010.

- Association Trait d'Union

1/ Crèche :

Le taux de remplissage reste au dessus des 70% malgré le faible nombre d'enfants inscrits sur la structure de Saint Frézal de Ventalon. Une réflexion est à mener sur ce lieu qui pourrait à terme ne plus disposer de 2 jours d'ouverture par semaine, si l'effectif reste bas. Un courrier sera adressé à la municipalité pour l'informer des problèmes rencontrés. Le fait que les animatrices « tournent » sur ce site peut aussi avoir une incidence sur la fréquentation.

Par ailleurs il est décidé d'acter l'agrandissement du service à 2 jours supplémentaires sur la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, portant le nombre de jours d'ouverture à 4. Ces quatre jours d'ouverture pourraient être affectés à la structure de Ste Croix Vallée Française en attendant que le projet d'ouverture d'un 4ème lieu à St Etienne Vallée-Française puisse voir le jour. L'embauche de personnel supplémentaire sera nécessaire (1 éducatrice jeunes enfants et 1 CAP petite enfance). Le coût supplémentaire est estimé à environ 8.000 € pour chaque communauté de communes. En outre, ces nouvelles embauches permettraient de résoudre le problème lié aux animatrices tournantes de St Frézal (1 équipe par lieu).

De manière à faire mieux connaître les activités de l'association (crèche et CLSH) il serait judicieux de faire régulièrement paraître des articles dans les journaux locaux.

2/ Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Le nombre d'enfants participants se stabilise et même augmente. Le problème de la gestion de l'entretien du minibus de la communauté est soulevé. Celle-ci reste confiée à la mairie du Pont de Montvert. Il faut, par contre que les utilisateurs soient vigilants et fassent remonter les remarques et les problèmes éventuels ainsi que les informations liées au planning d'utilisation à ladite mairie. En outre un carnet de bord journalier est indispensable. Enfin, il sera utile de fixer les modalités d'utilisation de ce véhicule, ainsi que de préciser la relation avec la commune du Pont de Montvert en terme d'entretien du véhicule, par le biais de conventions.

- Observatoire astronomique. Maurice JEANNET fait part de la visite effectuée par Jacques

HUGON (absent, mais qui lui a transmis les informations) en août dernier, à l'observatoire du Col de la Lèbe dans l'Ain.

Il a été créé à la fin des années 90. C'est un projet porté par la communauté de communes locale qui a trouvé 80% de subventions et y a mis les 20% restants, en espérant que le fonctionnement ultérieur permettrait à moyen terme de lui rembourser sa mise de fonds. Son fonctionnement paraît aléatoire puisque les horaires d'ouverture ne semblent pas respectés. La visite extérieure, par contre, offre une belle promenade de 3km autour du bâtiment sur le « chemin des étoiles », agrémentée de panneaux sur chaque planète du système solaire, panneaux situés à une distance de l'observatoire proportionnelle à celle qui les sépare du soleil, offrant ainsi une très belle leçon d'astronomie et de surcroît d'initiation à l'environnement, avec des renseignements très attractifs sur la faune et la flore locales.

C'est une association qui gère le lieu, et malgré une fréquentation non négligeable, l'essentiel des salaires des 2 permanents est assuré par la C.C. L'installation d'une restauration et d'un hébergement sur place initialement prévus, n'a pu voir le jour, faute d'approvisionnement en eau.

Ce constat peut amener à envisager l'adjonction à notre projet d'un lieu de restauration et d'hébergement sur place ou à proximité pour que cette activité puisse compenser éventuellement un rapport insuffisant de la fréquentation de l'observatoire.

Par ailleurs, Jacques HUGON rappelle qu'il reste disponible pour aller visiter la « Ferme aux Etoiles » dans le Gers.

L'ensemble du conseil réaffirme la nécessité de trouver au préalable un porteur de projet intéressé par l'observatoire. Sophie PANTEL informe le conseil de l'existence de l'association « ConnaiScience » dont Mario

adapté sur le site.

Pour ce qui est des relations avec la communauté de communes, l'essentiel est de montrer qu'il y a une évolution des travaux sur ce lieu.

La viabilisation est également évoquée avec notamment l'adduction d'eau potable qui fait toujours défaut. Plusieurs pistes sont explorées, mais cette alimentation en eau reste la priorité pour envisager les projets sur ce site.

- Questions diverses

- Fête de Noël:

Un spectacle avec goûter est prévu comme l'an passé. La communauté de communes financera le spectacle (coût 300 €), spectacle d'ombres chinoises par la compagnie QUIttakoQUE. L'idée de choisir chaque année un lieu différent sur le territoire est retenue, et pour cette année il est proposé que cette manifestation se déroule à la salle communale de Saint Frézal. La commune sera interrogée sur cette proposition. Le minibus sera mis à disposition pour transporter les enfants des autres communes.

- Contrat Isabelle SERVIERE: Son contrat se termine le 31 octobre. Il est décidé de le renouveler pour un an avec possibilité pour l'employée de le rompre à tout moment en cas d'embauche pour un poste de travail ailleurs.

- Croix de Berthel:

Un des héritiers souhaite conserver la totalité de la parcelle 134 (3 ha 74a 70 ca) sur laquelle se trouve le cimetière. En tout état de cause l'emplacement du cimetière et son droit d'accès restent inaliénables. Le conseil communautaire se dit favorable à la réalisation d'un document d'arpentage délimitant les abords du cimetière et son accès, terrain qui resterait propriété de la famille VELAY. Par contre il souhaite que l'essentiel de la parcelle 134 reste incluse dans

la vente, cette parcelle étant au cœur du projet de développement et de réhabilitation de la propriété de la Croix de Berthel. Il propose par ailleurs qu'une rencontre soit organisée sur place avec les différents héritiers et le président de la communauté de communes afin de discuter des modalités de mise en place de cette proposition.

- OT:

Les problèmes liés aux emplois de l'Office de Tourisme seront évoqués lors du prochain conseil communautaire en présence des responsables du bureau de l'association.

- Adhésion CBE 2009 :

Plusieurs relances nous informent que la cotisation 2009 au CBE n'a pas été réglée. Le conseil souhaite, avant de régulariser cette situation, que soit réglées par cet organisme les sommes dues pour la participation de la C.C. en 2008 au programme « emploi et territoire », sommes qui n'ont toujours pas été réglées à ce jour.

La séance est levée à 21 h 35.



communes



Bonne retraite Christiane !

Christiane MARTIN, secrétaire à la mairie de Saint Frézal de Ventalon a quitté ses fonctions ce soir, mercredi 9 décembre après avoir accompli sa journée de travail, comme si de rien n'était, sans lever le pied une seule seconde comme le font les petits soldats qui pensent à la « quille » et qui ne manquent pas de l'anticiper.

À 17 heures, dans la salle de mairie, une petite cérémonie a été organisée rassemblant ses collègues employés, les membres du conseil municipal et quelques amis proches.

L'ancien maire avec qui elle avait travaillé fort longtemps y est allé de son couplet (voir ci-contre) disant tout le bien qu'il pensait de Christiane, de ses qualités professionnelles remarquables, de ses qualités humaines, de tout ce qu'il lui devait dans les réalisations menées dans notre collectivité.

Le maire en place a renchéri disant que les qualités qu'il connaissait d'elle l'avait aidé dans sa décision à s'engager dans le combat municipal.

Christiane a remercié, visiblement émue. Pouvait-il en être autrement après un si long temps passé à partager les succès et les difficultés ?

Comme il se doit, la cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

Un souvenir a été offert à Christiane, vendredi 11 décembre à la mairie de Saint Privat de Vallongue en témoignage de l'amitié et de la reconnaissance de toutes les personnes avec lesquelles elle a travaillé et partagé.

Discours d'Etienne Passebois

Christiane, Chers amis, c'est en ma qualité d'ancien que je connais beaucoup d'émotions dans cette mairie : celles qu'il m'a été donné de vivre pour ma situation personnelle, celle que je vis aujourd'hui, pour votre départ, Christiane. Plus de 25 ans passés ensemble ! Ce n'est pas rien et ça ne laisse pas indifférent. Et dans quelles conditions... Le langage administratif par de « collaborateurs ». C'est un mot que je n'emploie pas car nos relations ont été suffisamment proches, suffisamment cordiales pour aller, si j'osais dire, jusqu'à l'amitié.

Et c'est la chance extraordinaire que j'ai eue dans cette maison, avec tous les employés, avec les collègues du conseil municipal, si proches et si cordiaux que j'ai pu, grâce à eux, réaliser tout ce qui a pu l'être.

Quant à vous, Christiane, que dire de vos qualités professionnelles, de votre connaissance de tous les problèmes, de votre dévouement, de votre discrétion, de votre compétence, de votre patience à décrypter les « torchons » que je vous écrivais en vous demandant de mettre au net. J'en avais honte, mais persistais – diabolicum !

Que dire de vos qualités personnelles ? Je vous ai vu quelquefois avec une petite mine, parce que la tête, les yeux ou les jambes ne fonctionnaient pas parfaitement, parce que la neige, la pluie, le brouillard, vous avaient rendu la route infernale, mais jamais vous n'avez été de mauvaise humeur, jamais un énervement ou un mot plus haut que l'autre. S'il y a un paradis pour les employés des collectivités territoriales, vous y aurez la première place... Ou mieux, si possible.

Vous avez maintenant écrit une bonne partie de votre livre. Vous allez écrire le chapitre de la RETRAITE, le dernier, dit-on, mais n'en parlons pas.

Il a du bon, j'en témoigne. Un de mes voisins disait : « Es lou boun ten ! lou perceptor aporto lous sous, la coopérativo apporto lou bi ».

Vous trouverez peut-être que le percepteur n'apporte pas assez de sous, que le vin de la coopérative n'est pas votre valeur majeure, mais vous aurez d'autres valeurs.

Je me dois de souligner, l'expérience aidant, quelques petits inconvénients : les ans s'ajoutent aux ans, je dis avec coquetterie quand on me demande « Comment allez-vous ? » « De mieux en mieux ! ». Sachez qu'il y a un peu de frime dans cette affirmation !

J'ajoute encore une autre citation : une de mes connaissances anciennes, en quête de femme à épouser, leur disait : « maridas boa en de yon aqeste on, l'on que bé serai pas melior » - Mariez -vous avec moi cette année, l'année prochaine je ne serai pas meilleur !

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas s'empêcher de vieillir, mais je vous engage nettement à ne pas devenir vieux !

Etienne Passebois

Hôpital Local de Florac consultations avancées

-Gériatrie

Intervenant médical: Mme le Docteur Pascale SOULIÉ

Fréquence de la consultation: 1 fois tous les 2 mois environ

- Obstétrique

Intervenant médical : une sage Femme de la Maternité du centre hospitalier de Mende

Fréquence de la consultation : 1 fois par mois environ

Il convient de noter que pour le moment il s'agit de la consultation du 4ème mois de grossesse et de la préparation à l'accouchement.

- Chirurgie Viscérale et Digestive

Intervenant médical :

Mr le Docteur FOUCOU Bruno

Fréquence de la consultation : 2 fois tous les 2 mois environ

Prochaine consultation fixe le mercredi 6 janvier 2010.

Sur le principe, le patient qui souhaite consulter doit soit être envoyé par le médecin qui le suit au centre hospitalier de Mende, soit être envoyé par son médecin traitant. Ce n'est qu'à cette condition que le patient peut prendre rendez- vous. En effet, comme il s'agit de consultations spécialisées, il est préférable que le patient prenne l'avis de son médecin au préalable. Les consultations seront facturées par le centre hospitalier de Mende au titre des consultations externes auprès des patients.

Contacts

- Mme Boulet Cécile (agent de l'Hopital de Florac) :

04.66.49.63.84

Il convient d'éviter de téléphoner le mercredi

Haut débit

L'accès des habitants et des entreprises à l'internet haut-débit est un enjeu d'avenir pour notre territoire. Il conditionnera notamment notre capacité d'accueil et de maintien des populations et des activités économiques, mais aussi le développement de nos réseaux locaux d'échange social et culturel.

La communauté de communes, avec le Pays Cévennes s'est engagée dans la mise en place d'une infrastructure d'accès via les ondes hertziennes. Ce projet a suscité chez certains habitants des interrogations quant à son impact sanitaire. Cette crainte a été relayée par l'association Robin des Toits, qui tout en assimilant notre projet à du Wimax (qu'il n'est pas), nous alerte sur les points suivants :

- en application du principe de précaution, il faut respecter le seuil maximal d'exposition de 0,6 V/m

- l'internet satellitaire est une solution alternative moins onéreuse et tout aussi efficace

En tant qu'élus de la Communauté de communes, je voudrais répondre succinctement à ces critiques.

Le projet du Pays mis en œuvre par l'opérateur Meshnet n'est ni du Wifi, ni du Wimax. Cette technologie Canopy, contrairement au Wimax, utilise des puissances d'émission très faibles (1 Watt de PIRE contre 200 à 1000) pour le Wimax. Contrairement au Wifi et aux téléphones portables, la gamme de fréquences, qui se situe dans les 5,4-5,7 Ghz ne peut avoir d'effet micro-ondes d'échauffement des corps.

De plus, des mesures réalisées à St-Paul la Coste sous la norme COFRAC, et sans que l'opérateur en soit informé, ont permis de déterminer un champ électrique maximal de 0,3 V/m à proximité de l'antenne.

Enfin, l'opérateur s'est engagé à respecter dans le cahier des charges la norme de 0,6 V/m, et les conventions liant le Pays, l'opérateur et les propriétaires des parcelles permettent de résilier le contrat en cas de mesures d'exposition supérieures aux normes.

Quant au satellite, il s'agit plus d'une solution provisoire de secours que d'une technologie structurante. En effet, avec le satellite :

- le débit montant avec cette technologie est limité à 128 ko/s contre 1024 ko/s pour Canopy,

- la quantité de données envoyées et reçues n'est pas illimitée,

- la qualité de la connexion est perturbée par la couverture nuageuse

- le temps de latence de transmission de l'information dépasse une seconde

En résumé, cette solution représente un rapport qualité/prix moindre que Canopy.

Pour ces raisons, dans l'intérêt de notre territoire, sans succomber sous l'opération d'intox de Robin des Toits, la communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère en lien avec le Pays Cévennes, a choisi de mettre en place le projet Canopy d'accès au haut-débit.

Pour de plus amples informations, il est possible de consulter sur demande en mairie de Saint-Andéol (mairie-st-andeol-de-clerguemort@laposte.net / 04 66 41 02 66), le courrier de Robin des Toits adressé aux élus, un argumentaire détaillé, le rapport des mesures réalisées à St-Paul la Coste, et les conventions de mise à disposition des terrains pour l'implantation des antennes.

Camille Lecat

Maire de St-Andéol de Clerguemort, élu membre du bureau de la communauté de communes.

Centre de soins

Un nouveau service à la personne

L'ADMR (Association d'aide à domicile en milieu rural) a ouvert un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) le 1er avril 2009 au Pont de Montvert. Il couvre, actuellement, le secteur de la communauté de communes des Cévennes au mont-Lozère.

- deux médecins,
- un centre de soins infirmiers ADMR,
- un SSIAD ADMR.

Des infirmiers libéraux peuvent aussi intervenir dans le cadre du SSIAD.

L'action du SSIAD a pour but de permettre aux personnes âgées ou handicapées de demeurer le plus longtemps possible à domicile.

Ce service propose aux personnes âgées ou handicapées une aide pour les actes de la vie quotidienne : toilette, habillage, aide à la mobilité, alimentation...

C'est un personnel soignant diplômé (aide-soignante) qui intervient sur avis médical. Les soins sont de longue durée et pris en charge à 100 %, étant prescrits par le médecin traitant. À la maison médicale de l'Estournal au Pont de Montvert, nous trouvons donc maintenant :

■
Suzanne Warrot

Pour

tout renseignement

Vous pouvez contacter l'infirmière coordinatrice responsable, Suzanne Warrot, au 04 66 45 95 71, ou venir au bureau, ouvert tous les matins de 9h à 12h.

